

MAIRIE DE VEROSVRES

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2017

Présents: Eric MARTIN, Jean-Pierre ARQUEY, Denise TABOULOT, Robert BONIN, Nathalie DARGAUD, Danièle DUFOUR, Valérie PINON, Sylvie CHARVET, Lionel CABATON, Alain MAZILLE.

Excusé : Marc EMORINE

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre ARQUEY

Le conseil municipal, réuni sous la présidence d'Éric MARTIN, Maire, approuve le compte-rendu de la séance du 20 janvier 2017 à l'unanimité.

- Délibération n° 2017_05

Vote du Compte Administratif 2016 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente le Compte administratif 2016 de la Commune.
Les résultats sont les suivants :

Sections	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Restes à Réaliser	Résultat clôture
Fonctionnement	315 127.57	379 595.30	+ 64 467.73	+ 40 019.70		+ 104 487.43
Investissement	275 257.89	383 696.70	+ 108 438.81	- 92 266.65		+ 16 172.16
Restes à Réaliser					- 12 700.00	
Résultat Final	590 385.46	763 292.00	+ 172 906.54	- 52 246.95		+ 120 659.59

Le Maire quitte la pièce au moment du vote.

Le Compte Administratif de la Commune est voté POUR à l'unanimité

- Délibération n° 2017_06

Compte de Gestion exercice 2016 - Budget Principal

Le Conseil Municipal arrête les comptes du compte de gestion du budget principal de la Commune de l'année 2016 établi par Madame la trésorière, et vote le compte de gestion du budget principal POUR à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITE

- La Communauté de Communes St Cyr-Mère Boitier Entre Charolais et Mâconnais s'organise par commissions avec des délégués pour chaque commune membre.

- Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) a été créé. Il remplacera le CCAS des communes. Le Maire souhaite qu'une commission d'action sociale soit présente à Vérosvres, composée des membres nommés et élus issus du CCAS actuel.

- La communauté de Communes a pris une délibération afin que la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) reste communautaire et ne soit pas transférée au SMAAA.

- Délibération n° 2017_07

Reversement du fonds d'amorçage au SIVU Enfance Jeunesse de la Haute Grosne

Le SIVU Enfance Jeunesse de la Haute Grosne a mis en place les nouvelles activités périscolaires. Un fonds dénommé « fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le 1er degré » a été institué en faveur des communes, à hauteur de 50 € par enfant scolarisé sur leurs communes et éventuellement une dotation supplémentaire de 40 € par enfant si les communes sont éligibles à la Dotation de Solidarité Rurale.

Les aides apportées par le fonds sont calculées en fonction du nombre d'élèves éligibles scolarisés dans la commune. Un montant forfaitaire par élève sera versé à toutes les communes organisant ces nouveaux rythmes scolaires ; à charge pour elles de reverser les aides perçues.

Le Conseil Municipal décide de reverser l'intégralité du fonds d'amorçage perçu au titre de l'année scolaire 2016/2017 pour la réforme des rythmes scolaires dans le 1er degré au SIVU Enfance Jeunesse de la Haute Grosne.

AFFAIRES SCOLAIRES

L'inspecteur académique a annoncé son intention de supprimer un poste sur le RPI Vérosvres-Beaubery pour la rentrée 2017-2018, suite à la baisse des effectifs. Le Conseil Municipal de Beaubery a délibéré afin de maintenir ce poste. Une réunion est envisagée entre les représentants de parents d'élèves et les élus des 2 communes pour discuter de ce projet de fermeture d'une classe.

INVESTISSEMENTS 2017

Des devis sont demandés pour la réfection du plancher et des bancs de l'Eglise.

- Délibération n° 2017_08

Remplacement de la Noue - Toit Salle Communale

Le Conseil Municipal accepte le devis de la société AURAY FRERES de Dompierre-les-Ormes concernant le remplacement d'une noue en zinc sur le toit de la salle communale pour un montant de 1 335,89 € HT.

- Délibération n° 2017_09

Escalier Garage Communal

Le Conseil Municipal accepte le devis de la société METALLERIE-SERRURERIE DU SORNIN – SARL AUCLAIR-GAY de Varennes-sous-Dun concernant la fabrication d'un escalier métallique pour le garage communal pour un montant de 1 893,27 € HT.

- Délibération n° 2017_10

Installation Electrique - Chambre des Cloches de l'Eglise

Le Conseil Municipal accepte le devis de la société PLAIRE de St Symphorien de Marmagne concernant la mise aux normes de l'installation électrique de la chambre des cloches dans l'Eglise pour un montant de 825.92 € HT.

PERSONNEL COMMUNAL

- Délibération n° 2017_11 **Emploi en Contrat Unique d'Insertion**

Le Maire informe de la fin de contrat de Guillaume Lieutaud, employé depuis mai 2015 en contrat aidé et fait part de la nécessité de renouveler ce poste dans le cadre d'un contrat unique d'insertion.

Le Conseil Municipal décide de recruter une personne éligible au contrat unique d'insertion (CUI – CAE) selon les conditions en vigueur, afin de seconder l'employé communal. La durée hebdomadaire fixée par le contrat unique d'insertion sera de 20 heures hebdomadaires, et la rémunération au SMIC. Une aide de l'Etat sera demandée.

Le Maire est chargé de recruter une personne correspondant au profil recherché.

- Délibération n° 2017_12 **Modification du Tableau des Effectifs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de créer un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe à temps complet au sein des services municipaux, selon les modalités suivantes:

- cadre d'emplois : Filière Administrative
- grade : Adjoint Administratif de 1ère classe
- fonction : Secrétaire de Mairie
- date d'effet : 1er janvier 2017
- Temps de travail : 35 heures hebdomadaires

DÉCIDE de créer un emploi d'Agent de Maîtrise à temps complet au sein des services municipaux, selon les modalités suivantes :

- cadre d'emplois : Filière Technique
- grade : Agent de Maîtrise
- fonction : Agent des services techniques
- date d'effet : 1er janvier 2017
- Temps de travail : 35 heures hebdomadaires

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs du personnel permanent de la commune à compter du 1er janvier 2017:

EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS	TEMPS DE TRAVAIL
Secteur Administratif			
Adjoint Administratif 2ème classe	C	0	Non Complet
Adjoint Administratif 1ère classe	C	0	Complet
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	1	Complet (35/35°)
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	0	Complet (35/35°)

Secteur Technique					
Adjoint	Technique	2ème	C	1	Non Complet (20/35°)
Adjoint	Technique	2ème	C	0	Complet
Adjoint Technique 1ère classe			C	0	Complet
Adjoint Technique Principal 2ème classe			C	0	Complet (35/35°)
Adjoint Technique Principal 1ère classe			C	1	Complet (35/35°)
Agent de Maîtrise			C	0	Complet (35/35°)

AFFAIRES DIVERSES

- Un contrat de location pour la salle communale ainsi qu'un règlement général et un règlement de sécurité sont en cours d'élaboration.

- La commune de Vérosvres a obtenu le 7^{ème} prix au concours des villes et villages fleuris de Saône-et-Loire 2016 dans la catégorie des communes de 251 à 500 habitants. Ce concours est organisé chaque année par le Conseil Départemental.

- Suite aux travaux de l'entreprise POTAIN TP sur la conduite d'eau aux Brosses, un arrêté d'interdiction de circulation pendant 3 mois a été pris sur le chemin rural « des Brosses aux Janots » afin de stabiliser le terrain.

La séance est levée à 23h00.

VU par Nous, Maire de la commune de VEROSVRES, pour être affiché le 20 février 2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Le Maire,
Eric MARTIN

Les Conseillers Municipaux,